



L'OFFICIEL

secretariat@gard-lozere.fff.fr



N°28 du 13 Mars 2020

Le journal numérique du DISTRICT GARD-LOZÈRE de FOOTBALL



COMMUNIQUE

CLUBS, ARBITRES, OFFICIELS et LICENCIÉS FFF

A compter du Vendredi 13 Mars 2020,

Suite à l'allocution du Président de la République, nous vous informons des décisions prises par

le Président de la FFF Noël LE GRAET :

« Les annonces du Président de la République conduisent la Fédération Française de Football à prendre ses responsabilités pour contribuer sans ambiguïté à endiguer la crise sanitaire qui frappe notre pays. En conséquence, je souhaite annoncer dès ce soir la suspension de l'ensemble des activités et compétitions gérées par la Fédération, ses Ligues et ses Districts, sur l'ensemble du territoire. Ainsi, tous les championnats amateurs féminins et masculins, de toutes les catégories d'âge, les divers tournois et rassemblements, les entraînements et l'activité des écoles de football sont interrompus à compter de demain vendredi 13 mars, et jusqu'à nouvel ordre. Ils reprendront dès que les conditions sanitaires le permettront. »

et le Président Couailles Président de la LFO :

« Suite à l'allocution du Président de la République Française et afin de limiter la propagation du Covid 19, la Ligue en concertation avec les Présidents des districts a décidé les mesures suivantes :

- Fermeture des bureaux administratifs et techniques de la Ligue (mise en place du télétravail), des pôles espoirs féminins et masculins ainsi que du Centre Régional du Football.
- Arrêt des compétitions de la Ligue et des districts avec effet immédiat, toutes catégories, jusqu'à fin mars.
- Suspension des formations, détectations, manifestations et des événements sportifs ainsi que des réunions.

Ces résolutions sont dictées par le souci de préserver la santé et de limiter les déplacements. Merci de prendre en considération ces décisions. «

Cette interdiction concerne bien entendu les TOURNOIS, MATCHS AMICAUX, et les COMMISSIONS.

Les bureaux du District resteront ouverts afin d'assurer une permanence permettant aux clubs de communiquer par courriel, mais l'accès sera interdit au public !

Merci de votre compréhension,

Le Président
Francis ANJOLRAS





COMMISSION D'APPEL

CONVOCATION POUR LA REUNION DU LUNDI 23 MARS 2020

Appel de OL ALES en CEVENNES

Match 22395939 – SENIORS FEMININES DEPARTEMENTAL CHALLENGE FUTSAL – OL ALES en CEVENNES du 16/02/2020

Personnes convoquées :

- OL ALES EN CEVENNES**
- Le Président ou son représentant ou le représentant de l'équipe féminines

Appel de FC LA CALMETTE

Match 21627682 – Départemental 3 Poule A – FC LA CALMETTE/AS ROUSSON du 09/02/2020

Personnes convoquées :

- FC LA CALMETTE**
- Le Président ou son représentant
- AS ROUSSON**
- Le Président ou son représentant



COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

| | |
|-------------------|---|
| Réunion du : | 11/03/20 – PV N°19 |
| À : | 17h00 – DGL |
| Présidence : | M Sauveur ROMAGNOLE |
| Présents : | Mme Fatiha BADAoui, Mrs Alain BALDET, Bernard BERGEN, Damien JURADO, Claude LUGUEL, Patrick VANDYCKE, |
| Absents excusés : | Mrs Philippe ALBY Guillaume DATHUEYT, Patrick VANDYCKE |



ERRATUM

Dossier n°80

Match du 08/02/2020 (22333639) : ROUSSON AVS 1 / CHUSCLAN LAUDUN 1. Réclamation d'après-match.

La Commission,

Vu le PV de la Commission d'Appel en date 02/03/2020,

Confirme que Mme BADAoui n'avait pas pris part aux débats et délibérations lors du traitement du dossier 80 de la CSR du 18/02/2020 (PV N°16)

Mme Fatiha BADAoui n'a pas participé aux débats et délibérations.

Dossier n°97

Match du 23/02/2020 (21628260) : CALVISSON FC 1 / N CHEMINOTS 1.

et

Match du 16/02/202 (21628183) : N CHEMINOTS 1 / RIBAUTE TAVERNES FC 2. Demande d'évocation.

PV CSR DISCIPLINAIRE

DOSSIER EN SUSPENS

SENIORS – DEPARTEMENTAL 4 – POULE B

Dossier n° 100

Match du 16/02/2020 (21628183) : N CHEMINOTS 1 / RIBAUTE TAVERNES FC 2. Demande d'évocation.

La Commission annule ce dossier suite à l'erratum apporté au présent PV - dossier N°97.

Mr Claude LUGUEL n'a pas participé aux débats et délibérations.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

U17/U16 – DEPARTEMENTAL 2 – Phase 2 – POULE C

Dossier n° 101

Match du 01/03/2020 (22024045) : PUJAUT US 1 / MARGUERITTES ES 1. Réclamation d'après-match.

La Commission,

Reprenant le dossier en suspens,

Jugeant en premier ressort,

Après étude des pièces versées au dossier,

Pris connaissance de la réclamation d'après-match du club de MARGUERITTES ES reçue par courriel officiel en date du 02/03/2020 pour la dire recevable en la forme,

Pis connaissance des explications écrites du club de PUJAUT US reçues par courriel identifiable en date du 09/03/2020,



- 1/ Considérant que le joueur SERRE Silvan licence 2545967920 de PUJAUT US objet des réserves, est titulaire d'une licence de joueur libre U16, enregistrée le 29/12/2019 avec cachet MUTATION HORS PERIODE jusqu'au 29/12/2020,
- 2/ Considérant que le joueur GUIGUE Anthony licence 2546707078 de PUJAUT US objet des réserves, est titulaire d'une licence de joueur libre U16, enregistrée le 31/08/2019 avec cachet MUTATION HORS PERIODE jusqu'au 31/08/2020,
- 3/ Considérant que le joueur EL HARROUCHI Ilias licence 2546158999 de PUJAUT US objet des réserves, est titulaire d'une licence de joueur libre U17, enregistrée le 10/09/2019 avec cachet MUTATION HORS PERIODE jusqu'au 10/09/2020,
- 4/ Considérant que le joueur DELPORTE Tom licence 2546024526 de PUJAUT US objet des réserves, est titulaire d'une licence de joueur libre U16, enregistrée le 09/09/2019 avec cachet MUTATION HORS PERIODE jusqu'au 09/09/2020,

Considérant qu'il ressort des dispositions de l'article 160.1 RG FFF que « dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'âge, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximums ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements. »

Considérant que les joueurs SERRE Silvan, GUIGUE Anthony, EL HARROUCHI Ilias, DELPORTE Tom inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique, sont titulaire d'une licence « mutation » et ayant changé de club hors période normale.

Dit que cette équipe est en infraction avec les dispositions de l'article 160.1 des Règlements généraux.

Par ces motifs :

Donne match perdu par pénalité à PUJAUT US sans en reporter le bénéfice à MARGUERITTES ES,

Transmet le dossier à la Commission des Jeunes aux fins d'homologation,

Débit : 55 euros à PUJAUT US pour droit de réclamation d'après-match.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

SENIORS – DEPARTEMENTAL 4 LOZERE – POULE A

Dossier n° 103

Match du 23/02/2020 (21754509) : ASGF MENDOIS 1 / ST GEORGES LE. 1. Demande d'évocation.

La Commission,

Jugeant en premier ressort,

Après étude des pièces versées au dossier,

Pris connaissance du rapport de l'arbitre de la rencontre reçu par mail identifiable en date du 25/02/2020,

Pris connaissance du courrier du club de ASGF MENDOIS reçu par mail identifiable en date du 26/02/2020,

Agissant par voie d'évocation (Art. 187.2 des RG FFF),

Pris connaissance des explications écrites du club de ST GEORGES LE reçues par courriel identifiable en date du 10/03/2020,

Considérant les dispositions de l'article 36.5 des RG du District Gard-Lozère qui stipule que « dans une autre fonction que celle de joueur, les réserves nominales doivent être formulées par écrit, sur la feuille de match, avant la rencontre »,

Dit la demande d'évocation irrecevable,

Dit match à homologuer en son résultat,

Transmet le dossier à délégation de Lozère

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.



CARENCE DE JOUEURS

SENIORS – DEPARTEMENTAL 4 – POULE D

Dossier n° 106

Match du 01/03/2020 (21628632) : VALLABREGUES US 1 / GALLARGUES GC 2.

La Commission,

Après étude des pièces versées au dossier,

Jugeant en premier ressort,

Considérant que l'équipe de GALLARGUES GC s'est retrouvée à moins de huit joueurs à la 75^{ème} minute de jeu, alors que le score était de 4 buts à 0 en faveur de VALLABREGUES US

Considérant qu'il ressort des dispositions de l'article 159.2 RG FFF que « si l'équipe, en cours de partie, se trouve réduite à moins de huit joueurs (...), elle est déclarée battue par pénalité ».

Donne match perdu par pénalité à GALLARGUES GC pour en reporter le bénéfice à VALLABREGUES US

Dit score à homologuer : VALLABREGUES US 4/0 GALLARGUES GC

Transmet le dossier à la Commission CCS, aux fins d'homologation.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

SENIORS – FEMININES à 8 -

Dossier n° 107

Match du 08/03/2020 (22002015) : ST GERVAZY ES MARG. 1 / AIMARGUES ST O 1.

La Commission,

Après étude des pièces versées au dossier,

Jugeant en premier ressort,

Considérant que l'équipe de AIMARGUES ST O s'est retrouvée à moins de huit joueurs à la 45^{ème} minute de jeu, alors que le score était de 1 buts à 0 en faveur de ST GERVAZY ES MARG.

Considérant qu'il ressort des dispositions de l'article 159.2 RG FFF que « si l'équipe, en cours de partie, se trouve réduite à moins de huit joueurs (...), elle est déclarée battue par pénalité ».

Donne match perdu par pénalité à AIMARGUES ST O. pour en reporter le bénéfice à ST GERVAZY ES MARG.

Dit score à homologuer : ST GERVAZY ES MARG. 3/0 AIMARGUES ST O.

Transmet le dossier à la Commission CCS, aux fins d'homologation.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.



SENIORS – DEPARTEMENTAL 4 - POULE A

Dossier n° 108

Match du 01/03/2020 (21669481) : ASC TURQUE 1 / RIBAUTE TAVERNES FC 1.

La Commission,

Après étude des pièces versées au dossier,

Jugeant en premier ressort,

Considérant que l'équipe de RIBAUTE TAVERNES FC s'est retrouvée à moins de huit joueurs à la 23^{ème} minute de jeu, alors que le score était de 1 buts à 0 en faveur de ASC TURQUE considérant qu'il ressort des dispositions de l'article 159.2 RG FFF que « si l'équipe, en cours de partie, se trouve réduite à moins de huit joueurs (...), elle est déclarée battue par pénalité ».

Donne match perdu par pénalité à RIBAUTE TAVERNES FC pour en reporter le bénéfice à ASC TURQUE

Dit score à homologuer : ASC TURQUE 3/0 RIBAUTE TAVERNES FC.

Transmet le dossier à la Commission CCS, aux fins d'homologation.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

RÉSERVES, RÉCLAMATIONS ET ÉVOCATIONS

SENIORS – DEPARTEMENTAL 4 - POULE D

Dossier n° 109

Match du 08/03/2020 (21628634) : LANGLADE FC 2 / UZES SC 2. Demande d'évocation

La Commission,

Après étude des pièces versées au dossier,

Pris connaissance de la réserve d'avant match du club de LANGLADE FC confirmée par courriel officiel reçu en date du 10/03/2020 pour les dire recevable en la forme,

Considérant qu'il résulte de l'article 167.2 des règlements généraux de la F.F.F., repris par l'article 76 des Règlements Généraux du District, que « ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure, le joueur ou la joueuse qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle au sens de l'article 118 disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle(s)-ci ne joue(nt) pas un match officiel le même jour ou le lendemain (ou le surlendemain, s'il s'agit d'un match de championnat de Ligue 2 décalé au lundi).

Pris connaissance du calendrier de l'équipe de UZES SC 1 ne jouant pas le 08/03/2020,

Pris connaissance de la feuille de match de la rencontre du 01/03/2020, opposant cette équipe à FOURQUES au titre du Championnat de DEPRATEMENTAL 3 POULE C,

Considérant que les joueurs AMOUIR Walid licence 2543718802, EL OUAHDANI Nouridine licence 2547253927, SAFI Hicham licence 1485317521 et EL AZRAK Mourad Licence 2544541922 inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique, ont également participé à cette dernière rencontre,

Dit que ces joueurs sont en infraction avec les dispositions de l'article 167.2 des Règlements Généraux,

Donne match perdu par pénalité à UZES SC pour en reporter le bénéfice à FOURQUES



**Transmet le dossier à la Commission CCS aux fins d'homologation,
Débit : 30 euros à UZES SC pour droit de réserve d'avant-match,**

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

SENIORS – DEPARTEMENTAL 4 - POULE A

Dossier n° 110

Match du 01/03/2020 (21627959) : US LA REGORDANE 1 / AIMARGUES ST 2. Demande d'évocation

PV CSR DISCIPLINAIRE

U17/U16 – DEPARTEMENTAL 1 - POULE A

Dossier n° 111

Match du 07/03/2020 (22023099) : ANDUZE SC 1 / CAISSARGUES 1. Réclamation d'après-match.

La Commission,

Après étude des pièces versées au dossier,

Pris connaissance de la réclamation d'après-match du club de CAISSARGUES reçu par courriel officiel en date du 09/03/2020 pour les dire recevable en la forme,

Demande des explications écrites au club d' ANDUZE SC susceptible d'avoir inscrit plus de 2 joueurs mutés hors période à la rencontre en rubrique pour sa séance 17/03/2020,

Met le dossier en suspens

Décide de suspendre, à compter de ce jour et jusqu'à décision à intervenir, l'homologation de la rencontre en rubrique,

U13/U12 à 8 – District Niveau 2 – Phase 3 - POULE D

Dossier n° 112

Match du 07/03/2020 (22255745) : LE GRAU DU ROI 1 / ACADEMIE UNIVERS 1. Réserve d'avant-match.

La Commission,

Après étude des pièces versées au dossier,

Pris connaissance de la réserve d'avant-match du club de LE GRAU DU ROI confirmée par courriel officiel en date du 10/03/2020 pour les dire recevable en la forme,

Met le dossier en instruction,

Met le dossier en suspens,

Décide de suspendre, à compter de ce jour et jusqu'à décision à intervenir, l'homologation de la rencontre en rubrique,



Prochaine séance
Mardi 17/03/2020

Le Président de séance
S. ROMAGNOLE

Le Secrétaire de séance
D. JURADO



COMMISSION COUPES ET CHAMPIONNATS

| |
|---|
| Réunion du 12 Mars 2020 – PV N°31 |
| Présidence : MR Jean Marie ROUFFIAC |
| Présents : MR Patrick AURILLON. Gérard GOUTTEBARON. Claude LUGUEL |
| Absent : MME Cendrine MENUJER |

MISES A JOUR DU CALENDRIER

DEP 3 Poule A

La rencontre DOMESSARGUES 1 – ROUSSON AVS 2 du 19/04/2020 initialement prévue le 19 avril 2020 est avancée au DIMANCHE 22 mars 2020 à 15 H 00 sur le stade Raymond BARLAGUET à DOMESSARGUES. Accord des 2 clubs.

COUPE GARD LOZERE

Le tirage au sort des quarts de finale de la Coupe GARD LOZERE a eu lieu le jeudi 5 mars 2020 au Siège du District et a donné lieu aux rencontres suivantes. Voir planning de journée du 22 mars 2020

Les rencontres se dérouleront sur le terrain du club premier nommé avec prolongation et tirs au but s'il y a lieu.

La rencontre REDESSAN – AIMARGUES se jouera le 25 Mars 2020 à 20 h sur le terrain de REDESSAN. (match R2 AIMARGUES – CASTENAU le 22 MARS 2020).

COUPE ANDRE GRANIER

Le tirage au sort des quarts de finale de la Coupe ANDRE GRANIER a eu lieu le jeudi 5 mars 2020 au Siège du District et a donné lieu aux rencontres suivantes. Voir planning de journée du 22 mars 2020



Les rencontres se dérouleront sur le terrain du club premier nommé avec prolongation et tirs au but s'il y a lieu.

Les rencontres BOUILLARGUES – EFC BEAUCAIRE et
GAUJAC – POULX seront jouées le MERCREDI 25 MARS 2020 à 20 H 00

FORFAIT EN CHAMPIONNAT

DEP 3 Poule D

Suite au courrier du secrétaire du FC ST QUENTIN en date du 10/03/2020 nous informant du forfait général de son équipe.

Les buts pour et contre et les points acquis lors de tous les matchs joués restent acquis, les matchs non encore disputés sont donnés gagnés au club adverse sur le score de 3 à 0 ;

Application Art 82.4 des RG DU district.

HOMOLOGATIONS

DEP 3 Poule D

La rencontre GARONS US 1 – ST QUENTIN FC 1 du 08/03/2020 ST QUENTIN battu par forfait - 1 point au classement.

DEP 4 Poule C

La rencontre N CHEMIN BAS – ST ALEX FC OL 1 du 08/03/2020 ST ALEX FC OL 1 battu par forfait – 1 point au classement.

DEP 4 Poule D

La rencontre AIGUES VIVES 2 – LE CAILAR 1 du 08/03/2020 LE CAILAR 1 battu par forfait – 1 point au classement.

DEP 4 Poule A

La rencontre ASC TURQUE 1 – RIBAUTE TAVERNES FC 1 du 01/03/2020 Match perdu par pénalité à RIBAUTE LES TAVERNES FC1 -1 point au classement.

DEP 4 Poule B

La rencontre N. CHEMINOTS/RIBAUTE LES TAVERNES du 16.02.2020. N. CHEMINOTS battu par pénalité – 1 point au classement.

DEP 4 Poule B

La rencontre CALVISSON 1 – N CHEMINOT 1 du 23/02/2020 N CHEMINOT 1 match à homologuer en son résultat CALVISSON 1 N CHEMINOT 1

DEP 4 Poule D

La rencontre VALLABREGUES US 1 – GALLARGUES GC 2 du 1/03/2020 GALLARGUES GC 2 battu par pénalité – 1 point au classement.

DEP 4 Poule D

La rencontre LANGLADE FC 2 – UZES SC 2 du 08/03/2020 UZES SC 2 battu par pénalité – 1 point au classement.



COMMISSION DES JEUNES

| |
|---|
| REUNION DU 12 MARS 2020 |
| PV N°32 |
| PRESIDENT : MR Bernard BARLAGUET |
| ADJOINT : MR Jean Pierre RIEU |
| MEMBRES : MRS Patrick AURILLON. Jean Marie TASTEVIN. Jean Louis CERPEDES. |
| EXCUSES : MRS Stéphane BROCCQ. Denis LASGOUTE |

FORFAIT EN CHAMPIONNAT

U15 à 8 du 07.03.2020

GARONS 2/FOURNES

Vu la feuille de match,

L'équipe de FOURNES absente au coup d'envoi est déclarée forfait. (-1 point au classement).

U15 D3 POULE F

OL UZES/N. ALTUMA

Vu la feuille de match,

Vu les annotations,

L'équipe d'ALTUMA absente au coup d'envoi est déclarée forfait (-1 point au classement).

COUPE GARD LOZERE ½ FINALE

U19. U17. U15

Le tirage au sort s'est déroulé le JEUDI 12 MARS 2020 à 14H00 en présence de MRS LAVESQUE (VERGEZE), MR LEFORESTIER (BEUCAIRE EFC), JAHAN et ROSTANT (CO LASSALIEN), PONS (POULX), SEMPAN et MENDOZA (ENT DES COSTIERES). TABI (N. CHEMIN BAS).

Les rencontres se jouent pour les U19 et U17 le samedi 11 avril 2020 à 15H00 et les U15 le dimanche 12 avril à 10H00.

Les rencontres se jouent chez le 1^{er} nommé, pas de prolongation, tirs au but si nécessaire.

Les clubs désirant avancer les rencontres au samedi 4 avril ou le dimanche 5 avril peuvent le faire par FOOT CLUB dans les conditions habituelles. (délai 8 jours avant la rencontre).

POUR LES HOMOLOGATIONS, VOIR PV CSR ou CSR DISCIPLINAIRE.





COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

| |
|---|
| PV N° 27 du 13 Mars 2020 |
| Président : Didier CASANADA |
| Présents : Mme GRECO Nadine Mr OLIVET Daniel |
| Excusés : Mme BADAoui Fatiha, Mrs, COUDERC Guy, RIEU J Pierre , LASGOUTE Denis ,ROMAGNOLE Sauveur. |

U12

Jean Pierre Roux : Equipes Qualifiées

Bagnols pont 1–vauvert 2- Vergeze 4 – Jonquieres 3 – Caissargues 3 – Esp Nimoise 1 – Pujaut 1 – Rousson 2 – St Christol / Cardet 3 – Calvisson 2 – Chemin Bas 3 – Nimes Ol 4 – Uzès Ol 6 – Rochefort 2 – Ales 4 – 3 moulins 2.

Rendez vous le Samedi 16 Mai à REDESSAN à partir de 8H45

LES RENCONTRES INTER DISTRICT POULE B SONT REPORTEES A UNE DATE ULTERIEURE CONSULTER LE SITE DU DISTRICT

U12/U13

FINALE PITCH :GARCONS (toute la journée 16 Equipes) et FEMININES (après-midi 4 Equipes) le SAMEDI 4 AVRIL à BEUCAIRE :

Coupe PITCH : Equipes Qualifiées

Ales 1-Bagnols Pont 1- Trefles 1-Es Uzès 1 – St Privat /Mons 1 –So Calmette /Calmette 2 – Nimes Ol 1 – Efc Beaucaire 1 – Vergeze 1 – Regordane 1 - Poulx 1 – Beaucaire 30.1 – St Gilles Aec 1 -Terre de Camargue 1 - N Gazelec 1 – St Hilaire 1 .

LES CONVOCATIONS VONT PARTIR (Boite Officielle)

Relance Match à Jouer :

Rapidement avant que la commission impose une Date

Niveau 1 Poule A La Calmette / St Christol Cardet (J4)

MATCH à JOUER Reprogrammation des Rencontres

- Niveau 2 Poule A** Le Vigan / Cigalois Samedi 4 avril 10h30 au Vigan (match du 8/2)
- Niveau 2 Poule A** Le Vigan / la Calmette Samedi 25 Avril 10h30 au Vigan (match du 29/02)
- Niveau 2 Poule A** Besseges / Quissac Samedi 4 Avril 10h30 à Besseges (match du 29/02)

- Niveau 3 Poule A** Le Vigan / Trefles Samedi 4 Avril 10h30 au Vigan (match du 8/02)
- Le Vigan / St Jean du Gard Samedi 25 Avril 10h30 au Vigan (match du 29/02)



Sumene / St Hilaire Samedi 25 Avril 10h30 à Sumene (match du 29/02)

DEFIS : Il n'y a pas de match nul lors des défis, pratiquer la mort subite sinon défi perdu aux deux équipes.

PRATIQUE Féminine saison 2019/2020

Joueuses autorisées en U10/U11: **U10- U11 et 3 U9 MAX.**

Joueuses autorisées en U12/U13: **U12- U13 et 3 U11 MAX.**

Coupe Pitch Féminines

Equipes Qualifiées pour la Finale départementale à Beaucaire le samedi 4 avril :

Nîmes Métropole – Quissac – FC Milhaud – Vergèze.

LES CONVOCATIONS VONT PARTIR (Boite Officielle)

PROCHAIN RASSEMBLEMENT FEMININES (U6 à U9) : 21/3 à Laudun , 25/4 à St Hilaire

FOOT ANIMATION U6 A U11

Mme, Mrs les secrétaires et correspondants

La commission demande au club de bien faire attention, elle s'est aperçue que certain club faisait jouer des enfants avec de **FAUX Numéro de Licence** : **ATTENTION** en cas d'accidents ou autre, la responsabilité du président du club et de l'entraîneur est engagée.

PENSEZ A UTILISER LES BONNES FEUILLES DE PLATEAUX

Amendes : PL 11 du 29/2 en U10 5 JOUEURS N CASTANET Hors Catégories (U11) 150€

TOURNOIS ACCORDES : Salindes OK

LA COMMISSION DEMANDE AUX CLUBS DE SURVEILLER L'ETAT DE LEURS LICENCES DANS FOOTCLUB

Le District à Reçu de la Ligue une liste de 700 licences qui ne sont pas à jour

**TOUTES LES RENCONTRES SONT SUSPENDUES JUSQU'A NOUVEL ORDRE
(tournois , entraînements, matchs, rencontres amicales, réunion)**



COMMISSION TECHNIQUE ET SELECTION

Réunion : du 09 Mars 2020 – PV N°32

Présents : Mrs. A. Alphon-Layre (Pdt Com. Tech.), F. Alcaraz (CTD PPF) et L. Rochette (CTD DAP).

FORMATION DE CADRES

La Ligue d'Occitanie Secteur Languedoc-Roussillon de Football en collaboration avec le District Gard-Lozère de Football a organisé 1 MODULE U8 U9 en JOURNEES ciblant l'éducation des U8 U9 sur ROUSSON du 7 au 8 MARS 2020.



20 candidats inscrits 19 présents.

Clubs représentés :

PUJAUT, AS ROUSSON, ST CHRISTOL ALES, FC BERNIS, AS ST PRIVAT, SC CASTANET, NIMES CHEMINOT,
ST HILAIRE, US TREFLE, STADE BEUCAIRE 30,

Thèmes abordés :

-  Connaissance du public
-  Les procédés d'entraînement
-  La séance d'INITIATION
-  La démarche PEDAGOGIQUE
-  Le plateau

L'encadrement technique et pédagogique était assuré par Mrs Rochette Lionel (CTD DAP), ZERFAOUI Nabil

La Commission Technique du District Gard Lozère remercie chaleureusement l'équipe dirigeante de l'AS ROUSSON pour la mise à disposition des installations sportives et leur hospitalité.



COMMISSION FEMININES

Réunion du : 10 Mars 2020 – PV N°23

Présidence : Mme FERCAK Bernadette.

Présents : Mr FAGEON Nicolas, TAVES Christian.

Excusés : Mmes ALBEROLA Stéphanie, BADOUI Fathia
Mrs ALBY Philippe, ALCARZ Frédéric, ALPHON LAYRE Arnold,
MOREL Phillipe, ROCHETTE Lionel, WALKOWIACK Éric.

TRANSMIS à la Discipline

Match du 29/02/2020 U15F Oac / Fc Milhaud à 15h (dossier transmis).

TRANSMIS à la CSR

Match du 08/03/2020 St Gervasy / Aimargues à 15h

RETOUR la CSR

Disqualification de l'Oac au Foot Salle Féminin du 16/02/2020
(55^e droit de réserve au frais du club).



VALLABREGUES 1 4-0 GALLARGUES GC 2 E
 *P-1 F
 JOURNEE DU 07.03.20 D
 AIGUES VIVES 2 3-0F LE CAILAR SC 1 E
 JOURNEE DU 08.03.20 D
 LANGLADE FC 2 3-0 UZES S.C. 2 E
 *P-1 F
U17/U16 D2 PHASE 2 B
POULE C1151 C
 JOURNEE DU 01.03.20 D
 PUJAUT US 1 0-0 MARGUERITTES 1 E
 P-1* F
U15/U14 D3/PHASE 2 B
POULE F1181 C

JOURNEE DU 08.03.20 D
 O.UZES 1 3-0F AFC ALTUMA NI 1 E
U15/U14 A 8 GARD LOZERE (6512) B
POULE D11181 C
 JOURNEE DU 07.03.20 D
 GARONS US 2 3-0F RS FOURNES 1 E
FEMININES SENIORS A8 DISTRICT B
POULE 1060 C
 JOURNEE DU 08.03.20 D
 ST GERVASY ES 1 3-0 AIMARGUES ST 1 E
 *P-1 F

CAISSE DE PEREQUATION

SAISON 2019/2020

Les sommes à payer sont à régler **au 30 MARS 2020**
 Les sommes à percevoir seront créditées sur votre compte à réception des sommes dues.

D2 - Poule A

| CLUBS | KMS | KMS PARCOURUS | | SOMMES | | 50% |
|-----------------------|------|---------------|--------|-------------|---------|--------|
| | | + | - | à percevoir | à payer | DGL |
| MARGUERITTES | 495 | 25,00 | | 75,00 | | |
| BARJAC | 444 | | 26,00 | | 39,00 | 39,00 |
| LANGLADE | 305 | | 164,00 | | 246,00 | 246,00 |
| BESSEGES | 383 | | 87,00 | | 130,50 | 130,50 |
| LE BUISSON | 1293 | 823,00 | | 2469,00 | | |
| AIGUES VIVES AUBAIS | 367 | | 103,00 | | 154,50 | 154,50 |
| ST PAULET DE CAISSON | 226 | | 242,00 | | 363,00 | 363,00 |
| FOOT SUD LOZERE | 533 | 63,00 | | 189,00 | | |
| LA GD COMBE STE BARBE | 288 | | 181,00 | | 271,50 | 271,50 |
| GALLICIAN | 355 | | 115,00 | | 172,50 | 172,50 |
| CANABIER | 482 | 12,00 | | 36,00 | | |
| MANDUEL | 465 | | 5,00 | | 7,50 | 7,50 |

| | | | | | | |
|--------------|-------------|---------------|---------------|----------------|----------------|----------------|
| TOTAL | 5636 | 923,00 | 923,00 | 2769,00 | 1384,50 | 1384,50 |
|--------------|-------------|---------------|---------------|----------------|----------------|----------------|

TOTAL GENERAL KMS ALLER 5636
Moyenne Générale 470
% Km Aller simple 3,00

CAISSE DE PEREQUATION

SAISON 2019-2020

Les sommes à payer sont à régler au 30 MARS 2020

Les sommes à percevoir seront créditées sur votre compte à réception des sommes dues.

D2 - Poule B

| CLUBS | KMS | KMS PARCOURUS | | SOMMES | | 50% |
|-----------------------|-----|---------------|--------|-------------|---------|--------|
| | | + | - | à percevoir | à payer | DGL |
| AIMARGUES | 439 | 82,00 | | 246,00 | 370,50 | 370,50 |
| BEUCAIRE ST30 | 110 | | 247,00 | | 238,50 | 238,50 |
| VEZENOBRES | 198 | | 159,00 | 15,00 | | |
| N.SOLEIL LEVANT | 362 | 5,00 | | | 172,50 | 172,50 |
| FC DES CEVENNES | 242 | | 115,00 | | 94,50 | 94,50 |
| GALLARGUES GC | 294 | | 63,00 | | 105,00 | 105,00 |
| BAGNOLS PONT | 287 | | 70,00 | 321,00 | | |
| FC PONT ST ESPRIT | 464 | 107,00 | | | 256,50 | 256,50 |
| ST CHRISTOL LEZ ALES | 186 | | 171,00 | | 280,50 | 280,50 |
| BELLEGARDE | 170 | | 187,00 | 579,00 | | |
| ST LAURENT DES ARBRES | 550 | 193,00 | | 1875,00 | | |
| MARVEJOLS | 982 | 625,00 | | | | |

| | | | | | | |
|--------------|-------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| TOTAL | 4284 | 1012,00 | 1012,00 | 3036,00 | 1518,00 | 1518,00 |
|--------------|-------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|

TOTAL GENERAL KMS ALLER 4284
Moyenne Générale 357
% Km Aller simple 3,00



Les Crocos se mobilisent pour Loïc

C'était jour de fête au stade des Costières, le vendredi 28 février. Ce soir-là, Nîmes Olympique recevait l'Olympique de Marseille. La soirée a viré au drame. Un homme de 39 ans a, en effet, perdu la vie durant la rencontre. Il s'appelait Cédric Deubel. Il était un passionné de foot, un supporter des Crocos, abonné à la tribune sud où il assistait, comme ce soir-là, aux matches en compagnie de Loïc, son fils de 14 ans.

Cédric est décédé d'une crise cardiaque durant la rencontre. Il s'est éroulé en allant aux toilettes. Malgré l'intervention des secours, il n'a pu être réanimé.

Ses obsèques ont eu lieu le 5 mars à Vergèze. Depuis ce drame, un élan de générosité et de solidarité s'est développé. Le dimanche suivant, toutes les équipes d' Aimargues, où joue Loïc, ont observé une minute de silence avant les rencontres. L'équipe seniors, en déplacement à Palavas, avait préparé deux pancartes où l'on pouvait lire Cédric et Loïc, en hommage au défunt et à son fils.

Le groupe de supporters nîmois Nemausa2013 a ouvert une cagnotte sur le site Leetchi pour venir en aide à la famille. Les joueurs de Nîmes Olympique ne sont pas non plus restés insensibles. Ils ont convié Loïc à un entraînement et lui ont offert un maillot dédié. On doit cet élan du cœur à Toifilou Maoulida, l'ancien buteur des Crocos et qui entraîne les U19. Sur les réseaux sociaux, peu après le décès, il avait promis cette rencontre à Loïc. Il a été relayé par Anthony Briançon et Renaud Ripart.

Les Crocos ont du cœur. Les dirigeants aussi puisque le samedi 21 mars, à l'occasion de la réception de Bordeaux, la recette de la rencontre devait être versée à la famille de Cédric Deubel. C'était avant la décision de la Ligue de faire jouer les matches à huis clos à cause du coronavirus. Sûr que ce sera pour une autre fois ou que l'élan de générosité du club se manifestera d'une autre manière.

Les Crocos ont convié Loïc à un entraînement et lui ont offert un maillot dédié.



Patrice Beaumelle, un Crocodile avec les Eléphants

La sélection nationale de Côte d'Ivoire a un nouveau sélectionneur. Il s'agit de Patrice Beaumelle. Si le technicien de 41 ans est né à Arles, son parcours footballistique est étroitement lié au Gard, au Grau-du-Roi notamment où il a joué, à Nîmes également où il possède un appartement et où il a été l'entraîneur adjoint de Régis Brouard de 2005 à 2008 lorsque le club était en National. Quand il n'est pas en déplacement, il n'est d'ailleurs pas rare qu'il assiste aux matches des Crocos aux Costières.

Par la suite, Patrice Beaumelle a longtemps collaboré avec Hervé Renard dont il a été le fidèle adjoint. Ensemble, les deux hommes ont conquis deux titres de champions d'Afrique des nations avec deux sélections différentes, la Zambie d'abord, en 2012 dont Patrice Beaumelle a ensuite été le sélectionneur; la Côte d'Ivoire ensuite en 2015 qu'il retrouve donc.

Patrice Beaumelle et Hervé Renard ont également travaillé ensemble en Angola, à l'USM Alger, à Lille et au Maroc.

Ces derniers mois, « Pat », comme on le surnomme, avait en charge seul la sélection olympique du Maroc avec laquelle il n'a pu se qualifier pour les Jeux de Tokyo. Mais il n'entraîne plus dans les plans de la fédération en dépit d'un contrat courant jusqu'en 2021.

En prenant en charge la Côte d'Ivoire, qu'il connaît donc bien, pour un contrat d'un an, Patrice Beaumelle a pour mission de qualifier les Éléphants pour la CAN 2021. Pour justifier leur choix, après le limogeage pour mauvais résultats de Ibrahim Kamara, les dirigeants ivoiriens disent avoir pris un homme qui connaît bien le foot africain et la maison ivoirienne particulièrement. Actuellement la Côte d'Ivoire est troisième de son groupe de qualification. Lors de deux prochains matches de qualification, elle affrontera deux fois Madagascar, le leader du groupe. Patrice Beaumelle est le douzième technicien français à diriger la sélection ivoirienne.

FIN...